

# Programme de Prévention et de Lutte contre le Harcèlement



Saint-Jean de Passy

2025-2026

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Introduction .....  | 3  |
| 1. Cadre légal et institutionnel.....   | 3  |
| 2. Actions de Prévention .....  | 4  |
| 3. Protocoles de détection et signalement par les boîtes aux lettres « papillons » .....                | 4  |
| 4. Méthode de Préoccupation Partagée (MPP).....   | 4  |
| 5. Prise en Charge et Accompagnement.....   | 5  |
| 6. Historique des formations et événements marquants pour la prévention et le bien-être à l'école ..... | 8  |
| 7. Plan de prévention pour l'année 2025/2026.....   | 8  |
| 8. Formation à la Méthode de la Préoccupation Partagée avec le Centre RESIS .....                       | 10 |
| ANNEXE 1 – Annuaire.....  | 11 |
| ANNEXE 2 - exemples d'affiches à destination des élèves et des familles .....                           | 12 |
| ANNEXE 3 - documents de recueil des informations MPP .....  | 14 |

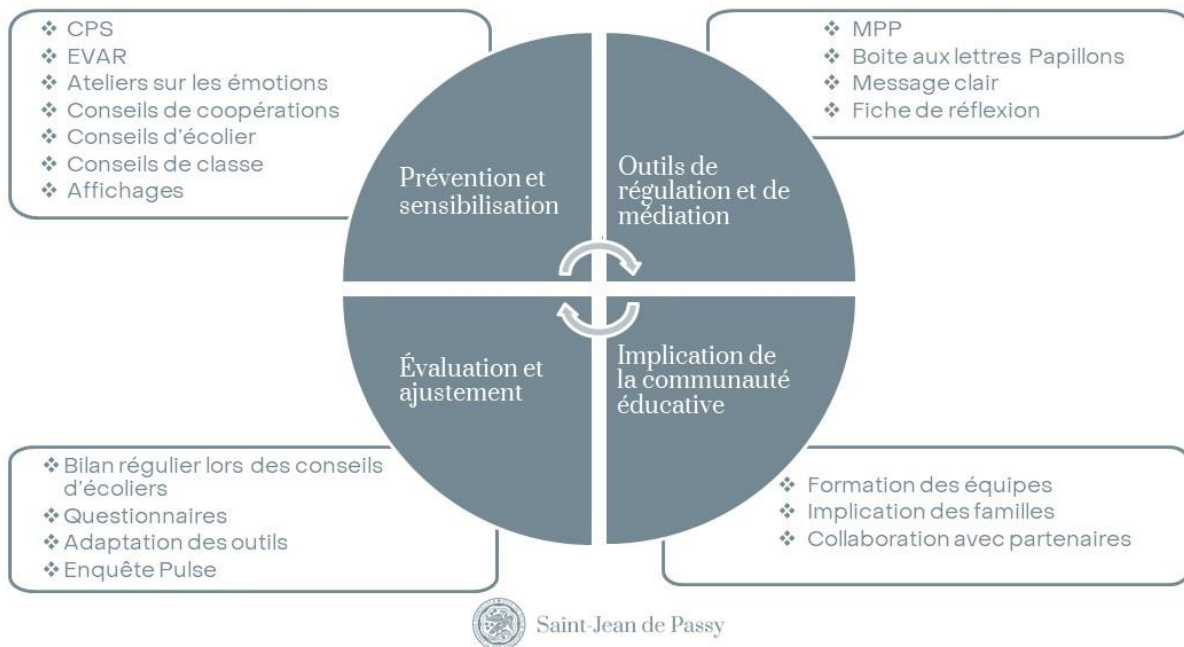
## Introduction

Le harcèlement en milieu scolaire constitue un enjeu majeur pour la communauté éducative, avec des conséquences graves sur le bien-être, la santé mentale et la réussite scolaire des élèves. Ce phénomène, qui peut prendre plusieurs formes (physique, verbal, psychologique, cyberharcèlement), nécessite une réponse structurée et collaborative de la part de tous les acteurs éducatifs. Ce programme a pour objectif de prévenir et de lutter contre le harcèlement en s'appuyant sur les textes réglementaires en vigueur, tant pour l'Éducation nationale que pour l'enseignement catholique, ainsi que sur des méthodes éprouvées comme la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) développée par le Centre RESIS. L'approche proposée vise à sensibiliser, former, détecter et accompagner, en impliquant activement les élèves, les enseignants, les familles et les partenaires institutionnels.

A Saint-Jean de Passy, ce protocole s'inscrit dans notre programme « Bien-être et sérénité à l'école ».

2025-2026

# Programme « Bien être et sérénité à l'école »



## 1. Cadre légal et institutionnel

Ce programme s'inscrit dans un cadre réglementaire solide, défini par plusieurs textes officiels. La loi n°2022-296 du 2 mars 2022 vise spécifiquement à renforcer les mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire, en instaurant des obligations pour les établissements et en renforçant les sanctions à l'encontre des auteurs de harcèlement. La circulaire n°2021-215 du 24 novembre 2021, quant à elle, précise les modalités de mise en œuvre de ces mesures, en insistant sur la formation des personnels et la sensibilisation des élèves. Pour l'enseignement catholique, le Statut de l'Enseignement Catholique et la Charte de la Communauté Éducative rappellent les valeurs de respect et de solidarité, fondamentales pour prévenir les comportements violents. Ces textes soulignent également l'importance d'une approche éducative et réparatrice, en complément des sanctions disciplinaires.

## 2. Actions de Prévention

La prévention du harcèlement à Saint-Jean de Passy repose sur une approche multidimensionnelle, combinant sensibilisation, formation et implication de tous les membres de la communauté éducative. Pour les élèves, des actions de sensibilisation sont organisées tout au long de l'année scolaire en classe, par les préfets des études au secondaire, sous forme d'affiches informatives interventions en classe. Ces activités permettent de faire prendre conscience des conséquences du harcèlement et d'encourager les comportements solidaires.

Les enseignants et les personnels éducatifs bénéficient, quant à eux, de formations spécifiques, dispensées en ligne ou en présentiel, pour mieux identifier les signes de harcèlement et intervenir de manière adaptée. Enfin, les parents sont associés à cette démarche par le biais de réunions d'information-réunions de pré-rentrée et de supports pédagogiques, afin de renforcer le dialogue entre l'école et la famille.

## 3. Protocoles de détection et signalement par les boîtes aux lettres « papillons »

La détection précoce des situations de harcèlement est essentielle pour une intervention efficace. À cette fin, des boîtes aux lettres sont mises à disposition des élèves permettant de rapporter anonymement ou nommément les cas de harcèlement.

**La boîte aux lettres Papillons** est un dispositif innovant créé par l'association *Les Papillons*, qui lutte contre toutes les formes de maltraitance envers les enfants. Ces boîtes, installées dans toutes nos unités pédagogiques, permettent aux enfants de libérer leur parole de manière anonyme et sécurisée. Ils peuvent y déposer un mot, un dessin ou un message pour exprimer leurs inquiétudes, demander de l'aide ou signaler des situations de maltraitance ou de violence qu'ils subissent.

Le principe repose sur la libération de la parole par l'écrit, avec un suivi assuré par des psychologues de l'association. Les messages sont relevés régulièrement par nos référents au sein de Saint-Jean de Passy et étudiés par une personne extérieure à l'établissement, garantissant ainsi l'anonymat et la neutralité du processus. L'objectif est d'offrir aux enfants un espace sécurisé pour s'exprimer et d'assurer une réponse adaptée à leurs besoins, en collaboration avec l'Institution.

Aussi, ces situations sont traitées en urgence par les référents harcèlements désignés dans chaque établissement.

Nos outils sont accompagnés de protocoles clairs, définissant les étapes à suivre pour garantir une prise en charge rapide et adaptée des victimes et des auteurs. Ce dispositif s'inscrit donc dans une démarche de prévention et de protection de l'enfance, en permettant une détection précoce des situations à risque et en facilitant l'orientation des enfants vers des structures d'aide appropriées.

**Dès signalement, des mesures de protection sont immédiatement mises en œuvre pour mettre fin au harcèlement en appliquant minutieusement le protocole issu de la Méthode de Préoccupation partagée.**

## 4. Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)

La Méthode de Préoccupation Partagée, développée par le Centre RESIS, est une approche innovante et collaborative pour traiter les situations de harcèlement. Contrairement aux méthodes traditionnelles qui se concentrent sur la punition des harceleurs, la MPP vise à impliquer l'ensemble des acteurs concernés (élèves, enseignants, parents) dans la recherche de solutions durables. Cette méthode repose sur quatre étapes clés : l'identification des situations de harcèlement, l'organisation de réunions avec les élèves

concernés, l'élaboration d'un plan d'action collectif, et enfin, le suivi régulier pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place. L'objectif est de restaurer un climat de confiance et de respect, tout en responsabilisant les élèves dans la gestion des conflits. Cette approche a démontré son efficacité dans la réduction des récidives et l'amélioration du climat scolaire.

## 5. Prise en Charge et Accompagnement

La prise en charge des situations de harcèlement repose sur une approche globale, combinant écoute, accompagnement et sanctions éducatives. Une cellule d'écoute et d'accompagnement est mise en place dans chaque établissement, composée de professionnels formés (psychologues, infirmières, préfets). Cette cellule assure un suivi personnalisé des victimes et des auteurs, en collaboration avec les familles. Des sanctions éducatives et réparatrices sont également prévues, visant à faire prendre conscience aux harceleurs des conséquences de leurs actes et à restaurer le lien social. Enfin, un suivi psychologique est proposé aux élèves qui en ont besoin, en partenariat avec des structures spécialisées

### Équipes MPP « Équipes Bien être »

- **Les enseignantes** sont le premier relais, elles permettent de recueillir la parole et d'aller l'équipe bien-être.
- **Les responsables d'implantation** peuvent ensuite être mobilisées pour intervenir.
- **L'équipe de direction (Chef d'établissement et responsables d'implantation)** peut être amenée à faire intervenir la psychologue de l'école pour des conseils, de l'observation, et le lien avec la famille.

### Les modalités de traitement

#### Les entretiens avec l'élève victime et sa famille

L'élève cible des brimades est accueilli par un membre de l'équipe qui l'assure de son soutien et le rencontre autant de fois qu'il est nécessaire.

Une relation d'alliance, éminemment sécurisante, est offerte à l'élève cible. Cette relation d'alliance permet de libérer pleinement la parole de l'élève.

Lorsque la situation ne peut être traitée par des entretiens non blâmants et qu'elle nécessite des sanctions, l'accompagnement de l'élève cible est d'autant plus important et est mené selon les mêmes principes.

L'équipe ressource est également formée aux entretiens avec la famille de l'élève cible, qui s'avèrent nécessaires dans un certain nombre de situations. L'enjeu est de créer avec cette famille une relation de confiance qui lui permette de se sentir soutenue, comprise et accompagnée dans la situation douloureuse que son enfant traverse. Une bonne alliance avec la famille de l'élève victime fait partie de la réussite de la méthode.

#### Les rencontres avec les élèves intimidateurs et les témoins

Les intimidateurs présumés et certains "témoins" sont rencontrés en entretien individuel par des membres de l'équipe qui leur font part de leur inquiétude pour la cible, sans les incriminer pour autant, et recherchent quelles suggestions chacun pourrait faire pour améliorer sa situation. Cette phase de rencontres avec les intimidateurs ne doit pas excéder deux semaines.

Non blâmante, elle est éminemment éducative. Elle restaure un cadre éthique contraignant, celui de l'attention à l'autre, qui est incarné par les adultes menant les entretiens. Elle permet aux élèves intimidateurs de sortir "par le haut" de la situation, en adoptant une attitude plus morale et empathique envers leur camarade, et reconfigure les relations au sein du groupe.

## Responsabilité

Le chef d'établissement doit être informé de toutes les situations de harcèlement, y compris les situations de cyberharcèlement lorsqu'elles impliquent des élèves de l'établissement. Il est responsable de leur traitement et notamment du signalement de l'incident.

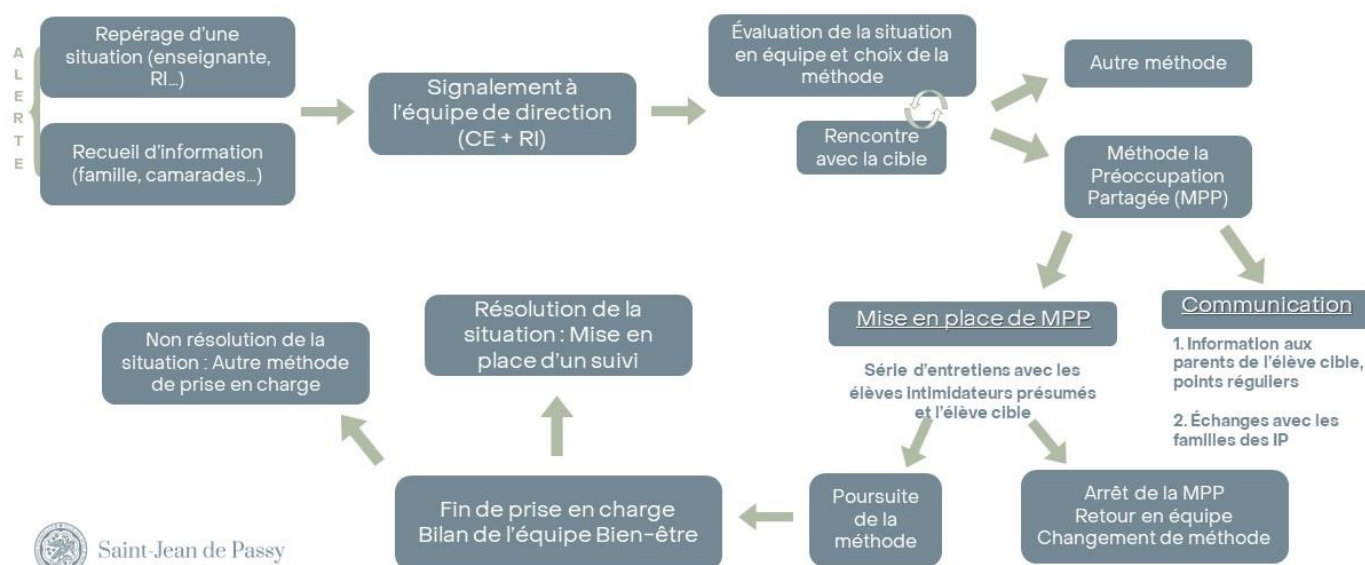
**Protection des mineurs et lutte contre les agressions sexuelles :** L'Enseignement catholique s'engage pour la protection des mineurs et la lutte contre les agressions sexuelles

| Phase                                   | Acteurs concernés  | Actions clés  | Remarques / outils   |
|---|--|---|--|
| <b>A. Détection / alerte</b>            | Élèves, enseignants, éducateurs, parents                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recevoir signalement verbal ou écrit</li> <li>○ Repérer indicateurs : isolement, baisse de résultats, absences, rumeurs</li> <li>○ Encourager la parole sans jugement</li> </ul>         | S'appuyer sur posture « écouter, croire, noter » (réseau catholique) |
| <b>B. Analyse et qualification</b>      | Chef d'établissement / coordonnateur harcèlement / préfet de la division | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vérifier les faits</li> <li>○ Identifier les acteurs (victime, auteur(s), témoins)</li> <li>○ Étudier la répétition, l'intention</li> </ul>  | Utiliser la grille d'évaluation MPP                                  |
| <b>C. Protection de la victime</b>      | Chef d'établissement, référent, équipe MPP                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place des mesures de protection (éloignement, surveillance, adultes référents)</li> <li>○ Assurer l'écoute</li> <li>○ Maintenir le contact</li> </ul>                          | Priorité donnée à la sécurité et au rétablissement psychologique     |
| <b>D. Entretien avec l'auteur</b>       | Auteur présumé, éducateurs, direction                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recueillir sa version</li> <li>○ Privilégier la responsabilisation</li> <li>○ Proposer accompagnement ou sanction (en fonction de la gravité)</li> </ul>                                 | Avec l'appui du règlement intérieur                                  |
| <b>E. Implication des familles</b>      | Parents / tuteurs, direction   | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Informer clairement des faits</li> <li>○ Présenter le plan d'action</li> <li>○ Favoriser une coopération pour le suivi</li> </ul>  | Transparence nécessaire, avec respect des droits de chacun           |
| <b>F. Sanction / réparation / suivi</b> | Direction, vie scolaire, équipe éducative                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sanctions proportionnées selon le règlement intérieur</li> <li>○ Mesures réparatrices (médiation, restitution, action éducative)</li> <li>○ Suivi régulier jusqu'à résolution</li> </ul> | Inscrit le protocole MPP   |

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <b>G. Déclaration externe / signalement</b> | Direction, référent, autorités compétentes      | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rédiger un « fait établissement »</li> <li>○ Dans les cas graves, signaler au procureur</li> <li>○ Peut utiliser le canal 3018 ou les référents académiques</li> </ul>                              | Recommandé par les académies (ex : Versailles)                               |
| <b>H. Prévention et sensibilisation</b>     | Tous les acteurs (élèves, personnels, familles) | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser des séances EMC, campagnes “Non au harcèlement”</li> <li>○ Former des <b>élèves ambassadeurs</b></li> <li>○ Intégrer dans le règlement intérieur la politique anti-harcèlement</li> </ul> | 3 temps forts dans l’année (journée nationale, prix NAH, Safer Internet Day) |
| <b>I. Évaluation et ajustement</b>          | Direction, équipe, référent, parties prenantes  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mesurer le climat scolaire (questionnaires santé mentale)</li> <li>○ Analyser les cas traités</li> <li>○ Modifier le protocole selon retour d’expérience</li> </ul>                                 | Pratique recommandée dans l’enseignement catholique et par les académies     |

2025-2026

## Circuit de recueil et de traitement des signalements



## 6. Historique bref des formations et évènements marquants pour la prévention et le bien-être à l'école

2017 : Diffusion du plan national de protection des publics fragiles et déclinaison d'une procédure de gestion de crise à Paris

2018 : Contre une « Culture de l'Abus » (Pape François)

2019 : Journée diocésaine « Eléments d'une relation éthique et fructueuse »

2021 : Réunion de la communauté : Présentation du rapport de la CIASE

2021 : Mise en place d'une procédure d'alerte (adulte) au sein de Saint-Jean de Passy

2021 : Campagne de sensibilisation « Pour Lutter contre tous les abus »

2021 : Mise en place de la formation Diocésaine STOPABUS

2021 : Signature d'un protocole avec le Parquet des mineurs

2022 : Développement du contrôle de l'absence d'antécédents judiciaires

2022 : Création d'une cellule diocésaine de coordination des signalements

2023 : Pré-rentree Formation RESIS à toute la communauté de Saint-Jean de Passy

2023 : Formation d'une équipe d'experts à la Méthode de Préoccupation Partagée

2024 : Analyses de pratiques

2024 : Formation RESIS pour les nouveaux enseignants et éducateurs

2024 : Mise en place du Message CLAIR au primaire

2025 : Formation d'un groupe d'éducateurs dans le secondaire / animateurs EVARS

2025 : Campagne Stop Violences du SGEC

## 7. Plan de prévention pour l'année 2025/2026

### Thème d'année : La Charité

#### Dispositifs actifs toute l'année

- Diffusion de messages de prévention (affichage, heures de préfets, conseil de coopération)
- Formation MPP pour les nouveaux
- Boites aux lettres papillons
- Échanges et concertations : Équipes de direction / Équipe santé (infirmières, psychologue) / Rencontre professeurs principaux
- Échanges avec les familles (APEL / parents correspondants)

#### Formation et Prévention dans les classes

- Réflexion en groupe classe à la question du harcèlement, son impact, le phénomène de groupe, le rôle des témoins et les ressources mises à leur disposition
- Message CLAIR
- Fiches de réflexion
- Compétences Psycho-Sociales (CPS)
- Ateliers sur les émotions
- Formation chrétienne : travail autour de thèmes (Bienveillance / Ecoute / Fraternité / Pardon / Respect)

## Objectifs :

- Sensibiliser les élèves aux différentes formes de harcèlement
- Renforcer leur rôle en tant que veilleurs/ambassadeurs et acteurs de prévention

## Sensibilisation au niveau de l'établissement

- **Septembre 2025 :** Campagne d'affichage dans l'établissement : lutte et prévention contre le harcèlement scolaire – bienveillance éducative (des équipes formées pour accompagner et favoriser le bien-être de tous les élèves.
- **Novembre 2025 : Jeudi 6 novembre 2025 : Journée nationale de lutte contre le harcèlement**  
=> Action au primaire : « Je prends soin des autres »
- **Diffusion d'un message à destination des adultes** accompagné d'une vidéo afin de faire découvrir la campagne de sensibilisation « Face au harcèlement » (diffusion via la lettre aux familles et la Labor et Dilectio).

Initiée par le gouvernement, elle met en lumière la perception décalée des adultes face à la réalité du harcèlement scolaire tel qu'il est vécu par les enfants. La vidéo illustre comment, par méconnaissance ou par banalisation, les adultes peuvent sous-estimer ou minimiser la gravité des actes de harcèlement, les considérant parfois comme de simples plaisanteries inoffensives. Or, ces actes peuvent causer une profonde souffrance chez les victimes, contribuant à leur isolement et à leur détresse psychologique.

Ce décalage entre la perception des adultes et la réalité vécue par les enfants souligne l'urgence d'une prise de conscience collective. Il est essentiel que les adultes – qu'il s'agisse des enseignants, des parents ou d'autres intervenants – soient formés et informés pour reconnaître les signes du harcèlement, prendre au sérieux les plaintes des enfants et agir de manière proactive.

<https://www.youtube.com/watch?v=nB4cHsPl4iw>

- **10 février 2026 : Cyber harcèlement : « 20ème édition du Safer Internet Day »**  
Les élèves seront invités à consulter le programme de la « 20ème édition du Safer Internet Day ». Les parents seront également invités à consulter les documents et à échanger avec leurs enfants...
- **21 mars 2026 : Journée de la Trisomie** – Faire évoluer les perceptions. Les élèves et adultes sont invités à porter des chaussettes dépareillées pour démontrer que la différence n'empêche pas d'avancer !

## Formations pour l'année

### ❖ A destination des adultes

- **Formation à la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)** le 17 novembre 2025 à destination de tous les nouveaux professeurs et personnels OGE (Centre RESIS)
- **Formation de l'Association les Papillons :** Formation de 9 référents structure, 3 personnes ressources  
L'Association Les Papillons lutte contre toutes les formes de maltraitances faites aux enfants, grâce au *Dispositif Papillons*, outil unique en France de libération de la parole par l'écrit. Déploiement du Dispositif des Boîtes aux lettres Papillons® sur les 4 sites.

### ❖ A destination des parents : cycle de conférences

- o **16 octobre 2025 : Les enfants faces aux écrans et aux réseaux sociaux - de Monsieur Jacques Henno**, journaliste, auteur et conférencier, spécialiste des nouvelles technologies, docteur en sciences de l'information et de la communication.

## Programme PHARE / Plan Boussole

Labellisation de l'établissement en cours.

### 8. Formation à la Méthode de la Préoccupation Partagée avec le Centre RESIS

#### Présentation de la méthode

La méthode de la préoccupation partagée, développée par le psychologue suédois Anatol Pikas, est une approche de résolution de conflits, principalement utilisée pour lutter contre le harcèlement scolaire. Celle-ci repose sur l'idée que le harcèlement peut être réduit lorsque les élèves, plutôt que d'être punis, sont impliqués dans une réflexion empathique sur les conséquences de leurs actes.

Selon le professeur Jean-Pierre Bellon, qui a introduit la MPP en France, cette méthode permet de résoudre entre 80 et 90% des situations de harcèlement, tout en contribuant à instaurer un climat de bienveillance et de responsabilité collective au sein des établissements scolaires.

Cette méthode se déroule en plusieurs étapes : dans un premier temps, l'adulte rencontre individuellement chaque élève impliqué (intimidateur, témoin, victime). Il exprime son inquiétude pour la victime de manière non blâmante. Les élèves s'engagent alors à proposer des actions concrètes pour améliorer la situation. Un suivi est effectué pour s'assurer que le harcèlement est résolu et que les comportements positifs se maintiennent.

#### Les compétences acquises par les stagiaires

##### Savoirs

- Comprendre le phénomène du harcèlement scolaire, dans sa dimension systémique et groupale
- Connaître le phénomène du sexting, sa définition, ce qu'en dit la loi
- Comprendre les fondements théoriques de la Méthode de la Préoccupation Partagée

##### Savoir-faire

- Savoir détecter les signes chez les élèves victimes de harcèlement
- Savoir mener un entretien avec un élève intimidateur ou témoin
- Savoir mener un entretien avec un élève victime de harcèlement ou d'intimidations
- Savoir mener un entretien avec les parents d'un élève victime
- Maîtriser la communication avec les parents des élèves intimidateurs
- Savoir mettre en place une communication adaptée au sein de l'établissement (Professionnels/élèves) et en direction des familles, sur le harcèlement et le protocole déployé pour le traiter
- Remplir une fiche alerte

##### Savoir-être

- Savoir incarner une authentique préoccupation pour l'élève cible face aux élèves intimidateurs
- Savoir se montrer empathique, rassurant et valorisant avec un élève cible
- Savoir être rassurant et convaincant avec des parents d'élèves

## ANNEXE 1 – Annuaire

### Sites dédiés

<https://www.nonauharcelement.education.gouv.fr>

<https://www.associationlespapillons.org>

<https://prevention-harcelement.enseignement-catholique.fr/plan-boussole/>

- Pour signaler un acte de cyber-harcèlement :

[www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

[www.preoccupationpartagee.org](http://www.preoccupationpartagee.org)

### Numéros de téléphone

- Le numéro vert Non au harcèlement :

3020 (gratuit et anonyme)

- Le numéro vert Net écoute (cyber-harcèlement) :

0 800 200 000

- La plateforme téléphonique Apel service :

01 49 90 09 60 (du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, sauf le mardi de 14 h à 19 h).

## ANNEXE 2 - exemples d'affiches à destination des élèves et des familles

### LUTTE ET PREVENTION CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE BIENTRAITANCE EDUCATIVE

Des équipes formées pour accompagner et favoriser  
le bien-être de tous les élèves.

**Lutte et prévention contre le harcèlement scolaire :** les équipes pédagogiques et éducatives des Francs Bourgeois - La Salle ont été sensibilisées à la **Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)** avec de nombreuses personnes formées au suivi et à l'accompagnement des élèves.

Ce groupe, mis en place au sein de l'établissement, est composé de professeurs, de membres de la vie scolaire et de notre psychologue. Son but : tenter de résoudre des situations dommageables avant qu'elles ne s'enveniment.

**Le site du centre RÉSIS pour découvrir la Méthode de Préoccupation Partagée :**  
<https://www.centresesis.org/methode-de-la-preoccupation-partagee/>

#### Bientraitance éducative :

La formation « **Stopabus – Protéger l'enfance** », axée sur la détection des enfants en souffrance et la prévention des abus, est désormais obligatoire pour toutes les équipes éducatives. Les enseignants qui encadrent les voyages scolaires valident également cette formation.

Un travail de sensibilisation est également mené auprès des élèves avec l'appui de notre psychologue scolaire, à travers des ressources pédagogiques officielles et l'intervention de professionnels extérieurs.

Ça va être pire  
Peut-être que c'est de ma faute  
J'ai honte  
On ne va pas me croire

VIOLENCES  
À L'ÉCOLE  
**À qui  
en  
parler ?**

On est tous là pour t'aider  
Tu peux parler à un adulte de ton choix dans l'établissement  
ou appeler le 119 ou le 3018 (harcèlement)

ec  
enseignement  
catholique  
CNEAP

# QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE CYBERHARCÈLEMENT ?



## ÉLÈVES

### Je suis la cible des attaques

- Je ne réponds pas aux commentaires
- Je me déconnecte de tous mes comptes
- Je conserve toutes les preuves
- Je signale
- Je ne reste pas seul

### Je suis témoin des attaques

- Je supprime la photo ou le SMS
- Je ne fais pas de commentaires
- Je signale
- Je soutiens la victime

## EN PARLER avec des personnes de confiance

**PHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Plateforme nationale pour le harcèlement et le cyberharcèlement :  
Service et appel gratuits - Numéro d'appel national

→ 3018 

## FAMILLE/PARENTS DE LA VICTIME

• Rassurer son enfant, être à son écoute, l'éloigner d'Internet

• Effectuer un signalement sur le réseau social, demander le retrait des contenus au 3018

• Porter plainte si cela s'avère nécessaire

• Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels

## Vis-à-vis de l'élève victime

• Appliquer le protocole de prise en charge des victimes de harcèlement

• Recevoir la victime, ne pas la laisser seule. La soutenir, la rassurer, la mettre en confiance

• Recueillir, garder des preuves, faire des captures d'écran, enregistrer les courriels

• Informer, recevoir et accompagner la famille dans ses démarches

## PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

### Vis-à-vis de l'auteur

• Recevoir l'auteur s'il est identifié

• Effectuer une remontée d'incident

• Prévenir ses parents

• Engager une procédure disciplinaire

• Signaler le délit au procureur de la République

**PRÉVENIR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT**  
Ne pas agir seul

NON AU HARCÈLEMENT

[www.nonauharcelement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr)



© ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - octobre 2023

## ANNEXE 3 - documents de recueil des informations MPP

### FICHE ALERTE

|   |                      |                      |                      |                      |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Date:   |                      |                      |                      |                      |
| Nom de l'élève:                                     |                      |                      |                      |                      |
| SIGNAUX FAIBLES<br>(à compléter selon observations) | Nom du professionnel | Nom du professionnel | Nom du professionnel | Nom du professionnel |
| Baisse des notes                                    |                      |                      |                      |                      |
| Attitude déconcentrée                               |                      |                      |                      |                      |
| Absences répétées                                   |                      |                      |                      |                      |
| Retards   |                      |                      |                      |                      |
| Isolement   |                      |                      |                      |                      |
| Changement d'humeur inexplicable                    |                      |                      |                      |                      |
| Tristesse   |                      |                      |                      |                      |
| Evitement des récréations                           |                      |                      |                      |                      |
|   |                      |                      |                      |                      |
|   |                      |                      |                      |                      |
|   |                      |                      |                      |                      |
|   |                      |                      |                      |                      |
|   |                      |                      |                      |                      |

Prénom et Nom de l'élève intimidateur ou témoin :

Classe :

Prénom et Nom de l'élève intimidé/cible :

Personne en charge de l'entretien :

## ENTRETIEN AVEC L'ELEVE INTIMIDATEUR ou TEMOIN

Situation :

Elève intimidé vu par :

Suivi des entretiens

### 1<sup>er</sup> Entretien –

Evaluation du degré de préoccupation de l'élève pour la cible (1=faible, 5=forte)

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|

Commentaire :

### 2<sup>ème</sup> Entretien –

Evaluation du degré de préoccupation de l'élève pour la cible (1=faible, 5=forte)

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|

Commentaire :

### 3<sup>ème</sup> Entretien –

Evaluation du degré de préoccupation de l'élève pour la cible (1=faible, 5=forte)

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|

Commentaire :